

CACES R 486 CATEGORIE B Initial
Utilisation des plates formes élévatrices mobiles de personnes PEMP
2 AU 4 SEPTEMBRE 2020



Votre contact :
Jean-Luc MALHERBE
☎ : 02.33.01.60.50

Durée :

3 Jours : 21 h

Public concerné :

La personne doit être **très expérimenté**, être âgé au minimum de 18 ans, présenter l'aptitude médicale correspondante et comprendre la langue française.

Horaires :

8 h 30 – 12 h & 13 h 00 – 16 h 30

Lieu :

Cherbourg

Coût :

672 € T.T.C / Stagiaire
(L'inscription est validée à réception du règlement).

Financement :

Entreprise de moins de 10 salariés et travailleurs non-salariés, n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de prise en charge.

Nom et Prénom

.....

Date de naissance

.....

Cachet de l'entreprise

Objectifs de la formation

CONTEXTE : Le décret du 2 décembre 1998 oblige le responsable d'une entreprise à former les salariés utilisant des engins motorisés.

Pré-requis

Être âgé d'au moins 18 ans,
Avoir des aptitudes de conduite des engins
Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple). En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc...),

Programme

- Contenu de la formation conforme à la recommandation R 386
- LES RESPONSABILITES
La responsabilité pénale, La responsabilité du conducteur de la nacelle L 230-63 du Code du Travail du 31/12/91, La recommandation de la CNAM (R 386 - CACES PEMP)
 - LES DIFFERENTES NACELES
Leur classification,
Les principaux organes,
Les vérifications obligatoires avant, pendant, et après l'utilisation,
L'équilibre de la nacelle - courbe de charge - les conditions atmosphériques.
 - LES REGLES ET CONSIGNES
De circulation dans l'entreprise (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments) sur les chantiers et sur la voie publique,
De stabilisation,
 - CONTROLE DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES
Les PEMP sont classées en six catégories qui comprennent :
 - 1/ TROIS TYPES, en fonction de la position de la plate-forme de travail lors de leur translation.
 - Type 1 : La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport (position repliée).
 - Type 2 : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis.
 - Type 3 : La translation avec la plate-forme de travail en position haute peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail.
 - 2/ DEUX GROUPES :
 - Groupe A : élévation verticale
 - Groupe B : élévation multidirectionnelle.

Moyens Pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Utilisation de PEMP conformément à la recommandation R 386 de la CNAM
- Organisation par ateliers pédagogiques.

Bulletin à retourner par :

Fax : 02.33.01.60.59
Mail : jeanluc.malherbe@btp50.fr